



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

000018

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE ENVIRONNEMENT RISQUES
Pôle Eau**

Affaire suivie par : Jehanne BONSIGNOUR
Tel : 04 92 30 56 78
Mél : jehanne.bonsignour@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Digne-les-Bains, le

19 JAN. 2024

Objet : Dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : Réalisation d'une tranchée dans le ravin du Brusquet sur les communes de REDORTIERS et REVEST DE BION - courrier d'accord

Référence : dossier n° 0100034984

Monsieur le Chef de projets,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération suivante :

Réalisation d'une tranchée dans le ravin du Brusquet pour la pose d'un câble souterrain HTA de réseau public de distribution d'électricité sur les communes de REDORTIERS et REVEST DU BION

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 29 novembre 2023, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération conformément au dossier déposé à compter de la réception de ce courrier.

Je vous rappelle que les travaux doivent se réaliser en assec du ravin.

Le compte-rendu d'exécution que vous devez envoyer à l'issue du chantier devra comporter, entre autre, un plan de récolement avec notamment la profondeur du câble, par rapport au lit du ravin le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef de projets, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,

**ENEDIS SA
445 Avenue André Ampère
CS 40426
13591 Aix en Provence**

Pour la Cheffe de Service
Environnement et Risques
Le Chef du Service Adjoint,

Vincent MAYEN

Copie : OFB 04 - CC Haute-Provence Pays de Banon